



D.R.

Sophie Everarts de Velp

Juriste spécialisée en propriété intellectuelle, technologies de l'information et vie privée. SEDV legal services.

■ L'appel poignant d'un père pour connaître les derniers échanges via Whatsapp de son fils disparu met en question la stricte politique de confidentialité des Google, Apple, Facebook, Amazon et autres opérateurs.

peut donner l'autorisation d'accès, et ce, même si les serveurs se trouvent à l'étranger. Le second, si le téléphone ne se trouve pas entre les mains des enquêteurs, est de demander directement aux opérateurs (dans ce cas-ci, Whatsapp) d'intervenir.

Cependant, une telle collaboration me semble assez illusoire, étant donné la puissance des géants américains.

Une bouteille jetée à la mer, qui peut néanmoins parfois aboutir à une réponse positive, comme c'est le cas pour le père du jeune Belge.

La justice est de plus en plus souvent confrontée à ce type de demandes d'accès et les Gafa (et sans doute bien d'autres), sont souvent très peu collaboratifs. Pour eux, il ne s'agit pas d'une priorité et de telles recherches, vérifications et accès, présentent un coût qu'ils ne sont pas (encore) prêts à payer.

Une loi sur les cas d'ingérence ?

Faudrait-il obliger les différents opérateurs à transmettre la totalité des données qu'ils ont en leur possession et qui pourraient permettre de retrouver une personne disparue, de résoudre un crime... ?

Bien que défenderesse du respect de la vie privée, je pense qu'il est nécessaire, dans certains cas extrêmes, d'autoriser ou d'obliger les détenteurs de données clés d'une enquête à les partager. Bien entendu, avec les personnes concernées par celle-ci. Si une personne en danger peut être sauvée grâce à la diffusion de certaines informations personnelles, je pense que c'est indéniable qu'il

faut l'envisager.

Cependant, dans la pratique, ce n'est pas si simple. Les opérateurs pourraient être pris d'un dilemme. A priori, le système de cryptage des données de Whatsapp (ou autres opérateurs) est sérieux, mais ces derniers pourraient posséder une clé *backdoor* leur permettant d'accéder aux données cryptées. Dès lors, soit ils

Un cadre législatif clair pourrait permettre de définir les cas d'ingérence et ainsi ne pas laisser les Gafa et autres opérateurs décider de toute leur marge de manœuvre.

donnent les éléments récoltés mais risquent de voir réduire leur bonne réputation de service protégeant la confidentialité de leurs utilisateurs, soit ils ont accès aux informations en question mais décident de ne rien dévoiler. Ces différentes entreprises sont en effet plus confortables si leur système de cryptage est robuste, et que ces dernières elles-mêmes n'ont pas accès aux données (ou font croire qu'elles n'ont pas accès).

Soit elles ne sont tout simplement pas en mesure d'accéder techniquement à ces différentes informations, ce qui semble le cas de Whatsapp (en ce qui concerne le contenu des messages).

Faut-il mettre en avant la protection totale de nos données personnelles ou notre sécurité en cas de grave danger ? Un cadre législatif clair pourrait permettre de définir les cas d'ingérence et ainsi ne pas laisser les Gafa et autres opérateurs décider de toute leur marge de manœuvre, tout en insérant bien entendu une certaine sécurité quant à l'accès à nos données.

→ Titre original: "Whatsapp et autres réseaux sociaux... respect de la vie privée à tout prix?"

CHRONIQUE

Carcan à l'encan

■ En matière de discipline budgétaire, l'attitude des gouvernements sortants se résume à "dire et ne pas faire". Serait-ce un bon choix de se débarrasser de la rigueur ?



D.R.

Étienne de Callatay
Chroniqueur

Côté éco

L'orthodoxie budgétaire n'est plus vraiment en vogue. Nombre d'économistes, dont des sommités, se montrent critiques à son égard. L'austérité a été contre-productive dans un pays comme la Grèce et il serait sot de ne pas tenir compte de la faiblesse des taux d'intérêt. N'est-il pas judicieux pour les États d'emprunter quand les taux d'intérêt sont proches de zéro et quand les entreprises hésitent à investir ? De plus, cela fait quelques saisons que l'effet "boule de neige" a fondu, ce cercle vicieux où le creusement du déficit public génère un alourdissement des charges d'intérêt qui vient aggraver le déficit et cela fait gonfler la dette publique en pourcentage du PIB.

Ces dernières années, les banques centrales ont procédé à des achats massifs d'obligations étatiques sans que cela ait déclenché la spirale inflationniste redoutée par d'aucuns. Certains, mais on est là avec des vues dites hétérodoxes, prennent appui sur cette réalité pour préconiser une extension de ce qui est appelé dans le jargon "financement monétaire du Trésor", à savoir creuser le déficit et le faire financer par "la planche à billets". On a même vu émerger une "théorie monétaire moderne (MMT)" qui veut que le gouvernement creuse son déficit jusqu'à ce que le chômage soit éradiqué.

Les marchés financiers eux-mêmes semblent être devenus complaisants à l'égard d'une dégradation des comptes publics. Certes, l'annonce au printemps dernier par le gouvernement populiste nouvellement formé en Italie d'une orientation budgétaire moins sévère a été suivie d'une augmentation des taux d'intérêt, mais celle-ci est restée limitée, et sans effet de contagion. Malgré sa dette publique à 100 % du PIB, un flou politique certain et la hausse à venir des dépenses de retraite et de santé dans un environnement de croissance molle, la Belgique se finance à des

taux proches de zéro et même parfois négatifs. Il en va de même pour la France qui, pourtant, donne à croire que la meilleure réponse à apporter au mécontentement citoyen est de taxer moins et dépenser plus, donc de relâcher la politique budgétaire.

Outre la peur de pousser à la hausse l'inflation et taux d'intérêt, l'argument fondamental en faveur de la discipline budgétaire est de ne pas transmettre aux générations futures le fardeau d'une trop lourde dette publique. Celui-ci, toutefois, est attaqué à la base par ceux qui, soucieux du bien-être après-demain, demandent que les pouvoirs publics investissent massivement dans la transition environnementale, sans être contraints par des règles budgétaires étroites.

Faut-il dès lors se libérer de ce carcan budgétaire que seuls les dogmatiques technocrates de Bruxelles continueraient d'imposer en dépit du bon sens et des urgences ? La réponse à donner est négative mais avec des nuances. Avoir une dette élevée revient à se rendre tributaire des marchés financiers et de leurs humeurs et à parier sur le fait que nos enfants vivront mieux, matériellement, que nous, ce qui est loin d'être acquis. De plus, il est possible de procéder à des arbitrages au sein d'une même enveloppe budgétaire pour privilégier les dépenses d'investissement destinées à réduire nos émissions polluantes et la lutte contre la pauvreté. Il faut garder le creusement du déficit comme instrument quand l'économie croît à un rythme inférieur à son potentiel. Comme ce dernier, faiblesse démographique aidant, n'est que de l'ordre de 1%, on ne peut aujourd'hui invoquer la conjoncture pour justifier un relâchement budgétaire. Les experts du CERPE, à l'Université de Namur, l'ont récemment rappelé aux francophones de ce pays et aux formateurs régionaux : dans le contexte actuel, ils n'ont pas d'alternative et la rigueur s'impose.

→ (1) Université de Namur - etienne.decallatay@orcadia.eu